



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ

VILLE DE LOUISEVILLE
AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 774

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 774 décrétant une dépense de 384 000 \$ et un emprunt de 384 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'une boucle de virage rue Notre-Dame Sud – Égout et voirie.***

Que ce règlement a franchi toutes les étapes requises par la loi et a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 16 mai 2024, et ce, en autant que la dépense et l'emprunt n'excèdent pas la somme de 343 442 \$.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, selon l'horaire d'été suivante, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00 (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 12^e jour du mois de juin 2024, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,
Ce 12^e jour du mois de juin 2024

Maude-Andrée Pelletier
Greffière